



LE MOUVEMENT DE LA PAIX

Agréé Association Nationale de la Jeunesse et d'Éducation Populaire

9 rue Dulcie September – 93400 Saint-Ouen

Tél. 01 40 12 09 12 – Courriel : national@mvtpeix.org

www.mvtpeix.org

Déclaration du Mouvement de la Paix

L'urgence d'une éducation nationale et populaire à la paix.

A trois jours du troisième anniversaire de l'assassinat de Samuel Paty, Dominique Bernard, un de ses collègues, professeur de français, a été poignardé dans son établissement, et deux autres personnes blessées.

Au-delà du choc, de la douleur et des questions sur les motivations et les moyens employés par celui qui serait un ancien élève de l'établissement scolaire, cet acte criminel pose avec acuité la question de l'éducation à la paix.

En effet, l'éducation à la paix est, selon la définition de l'UNICEF, « *le processus de promouvoir les connaissances, les valeurs, les attitudes et les compétences nécessaires pour susciter des changements de comportement qui vont permettre aux enfants, aux jeunes et aux adultes de prévenir les conflits et les résoudre de manière pacifique, de prévenir la violence, qu'elle soit explicite ou structurelle, et de créer les conditions qui mènent à la paix - pour soi, entre personnes, entre groupes, ou au niveau national ou international.* ».

Parce que nous sommes convaincus que cette éducation à la paix ne peut être faite que sur le long terme par une école publique qui en a les moyens, le projet triennal de notre association comporte la promotion d'« *une loi de programmation pour la construction de la paix qui soit pluriannuelle avec des moyens financiers et humains ciblés* » dont un des éléments serait « *[l'intégration de] la Culture de la Paix et de la non-violence dans la formation des enseignants* ».

En effet, nous considérons que l'école publique a besoin de moyens plus importants tant en nombre de personnels qu'en formation donnée à ses encadrants, non seulement sur le temps scolaire mais aussi sur le temps périscolaire. Nous demandons à ce que soit discuté un projet de loi pluriannuel d'éducation à la paix.

Il aurait notamment comme axe de mettre les moyens économiques et humains nécessaires au bon fonctionnement des écoles, avec partout des classes avec de petits effectifs et un encadrement humain suffisant pour qu'aucun élève, notamment en difficultés récurrentes, que ce soit d'apprentissage ou de comportement, en situation de handicap ou allophone, ne soit laissé de côté. La participation à la vie collective de ces enfants ne peut pas reposer que sur leur enseignant, sauf à vouloir pénaliser aussi bien ces élèves que tous les autres.

Nous demandons que ce projet de loi n'omette pas non plus des subventions suffisantes pour les municipalités, responsables des temps périscolaires et de leur encadrement, ainsi que de l'entretien des locaux. Afin d'assurer une égalité de tous les élèves sur le territoire sans distorsion d'une municipalité à l'autre, nous demandons également que le montant de la dotation scolaire, c'est-à-dire la somme donnée aux écoles par élève pour l'achat des fournitures, soit fixé par la loi à un montant suffisant et indexé sur l'inflation.

Enfin, à l'heure où un quart des français n'ont pas les moyens de partir en vacances, permettre une prise en charge financière totale par la collectivité des voyages scolaires, y compris les classes transplantées sur plusieurs jours, c'est aussi un moyen pour la société de faire découvrir d'autres choses à ses enfants, participant à leur ouvrir l'esprit. Cela aussi nécessiterait un engagement de l'État aux côtés des communes, afin de permettre une égalité de traitement de tous les enfants quelles que soient les conditions sociales de leurs familles.

Ce n'est pas en faisant la promotion de l'armée et de l'industrie de l'armement tout azimuts que nous apaiserons les relations aux autres des jeunes et des enfants. C'est pourquoi nous insistons sur la nécessité d'abandon total et définitif d'un projet de proscription conscription, même non obligatoire et de courte durée, qu'il s'appelle SNU (Service National Universel) ou autrement. Nous demandons que les crédits qui devaient y être alloués soient redirigés vers l'éducation à la paix.

Enfin, la prévention des dérives identitaires passe aussi par une éducation populaire permanente rendue possible par une vie associative riche. C'est pourquoi nous demandons aux pouvoirs publics de soutenir les associations laïques et républicaines, notamment les associations sportives et celles reconnues de jeunesse et d'éducation populaire, en leur donnant les moyens de vivre (services aux associations renforcés dans les préfetures, subventions, incitation des communes à faciliter la vie des associations et à mettre à leur disposition des moyens, notamment matériels, suffisants).

A Paris, le mardi 24 octobre 2023

Le Mouvement de la Paix